

Reflex

Saint-Joseph-de-Rivière

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
La vie municipale	4
Recensement de la population	4
Travaux groupe scolaire	5
Signalisation routière	5
Un été pour tous en toute sérénité	6
Activités scolaires et bibliothèque	8
Nos aînés	10
Animations au village	11
La vie associative	12
Familles Rurales	12
C'est pour aujourd'hui et pour demain	13
ASR : le foot est à l'honneur	14
Echo alpin et Comité des Fêtes	15
Évènement VTT Chartreuse	16
La vie intercommunale	17
20ème jeux d'été des collégiens	17
Tourisme en Chartreuse	18
Partir à l'étranger	19
Recyclage des TLC	19
Agenda	20

BULLETIN MUNICIPAL

n°122

1er SEMESTRE 2019

LE REFLEX Mairie de St Joseph de Rivière
Directeur de la Publication : Conseil municipal
Tirage : 550 exemplaires
Conception : Mairie de St Joseph de Rivière
Dépôt légal à parution.
Imprimerie Notre Dame Montbonnot.



Le mot du Maire



Pour ce premier bulletin municipal de l'année 2019, je retiendrai les mots « *accessibilité à St Joseph de Rivière* » :

● *Accessibilité au Très Haut-débit* : la fibre optique arrive sur la commune. Ces derniers jours a été posé le réseau structurant. Ne reste plus qu'à relier les habitations pour que chacune et chacun d'entre nous ait accès au Très Haut Débit. Mais patience ! Cette dernière étape, longue à mettre en œuvre techniquement, ne devrait être finalisée qu'à la fin de l'année 2020.

● *Accessibilité aux bâtiments publics* : dans le cadre de notre agenda d'accessibilité programmée (ADAP), nous allons entreprendre les travaux indispensables pour faciliter l'accès à certains bâtiments publics, actuellement impossible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Nous commencerons cet automne par les aménagements à la Salle d'Animation Rurale.

● *Accessibilité aux arrêts de bus* : toujours dans le cadre de notre agenda ADAP, les arrêts de bus situés dans le bourg vont être rendus accessibles aux PMR, en commençant par les arrêts des Lards.

● *Accessibilité aux hameaux de la Tuilerie et de la Bourderie* : compte tenu de son état le Pont de l'Herrétang ne peut être réparé. La construction d'un nouveau pont est soumise à la loi sur l'eau. Compréhensifs, les services de l'Etat ne nous demandent qu'une déclaration de travaux ... 2 mois d'instruction. On échappe à la demande d'autorisation de travaux ... un an d'instruction !!! La déclaration « loi sur l'eau » a été déposée dans les délais. L'appel d'offres aux entreprises va être lancé prochainement avec ouverture des plis prévue fin juin. Début des travaux cet été. Mise en service de l'ouvrage et accessibilité à la Bourderie par la route de la Tuilerie : avant l'hiver.

Comme je l'ai déjà écrit, j'entends bien l'agacement et comprend les interrogations des riverains sur les travaux communaux, mais tout chantier génère des nuisances qu'il est impossible d'éviter.

L'équipe municipale est pleinement consciente des désagréments que peuvent occasionner les travaux en cours et à venir. Soyez assurés que le maximum est fait par les élus et les services administratifs de la commune pour revenir rapidement à une situation normale, dans le respect des lois et règlements qui s'imposent à nous.

Le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons à toutes et à tous un bel été dans notre commune ou ailleurs.

Bonne lecture

Votre Maire

Gérard ARBOR

Vie municipale



Le recensement permet à la commune d'avoir une vision à long terme sur les équipements à mettre en place et surtout permet d'établir la contribution de l'État au budget des communes, appelée DGF : Dotation Globale de Fonctionnement.

Le recensement de la population de Saint-Joseph-de-Rivière a eu lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Les résultats définitifs ne sont pas encore connus. Cependant, nous pouvons dire que nous avons recensé 541 logements d'habitation et 1160 bulletins individuels, auxquels il faut rajouter les étudiants résidant hors de Saint-Joseph et les personnes comptées à part.

Nous devrions toujours être dans la fourchette des 1200 à 1240 habitants.

Un grand merci à nos agents enquêteurs qui ont bravé le froid et n'ont pas hésité à remettre cent fois leur ouvrage sur le métier !

Nous déplorons cependant que des personnes n'aient pas répondu ou n'aient pas réservé un bon accueil aux agents.

A savoir : le recensement est inscrit dans la loi et est encadré par des décrets et des arrêtés. Il est sous la responsabilité de l'état et les communes ne peuvent s'y soustraire.

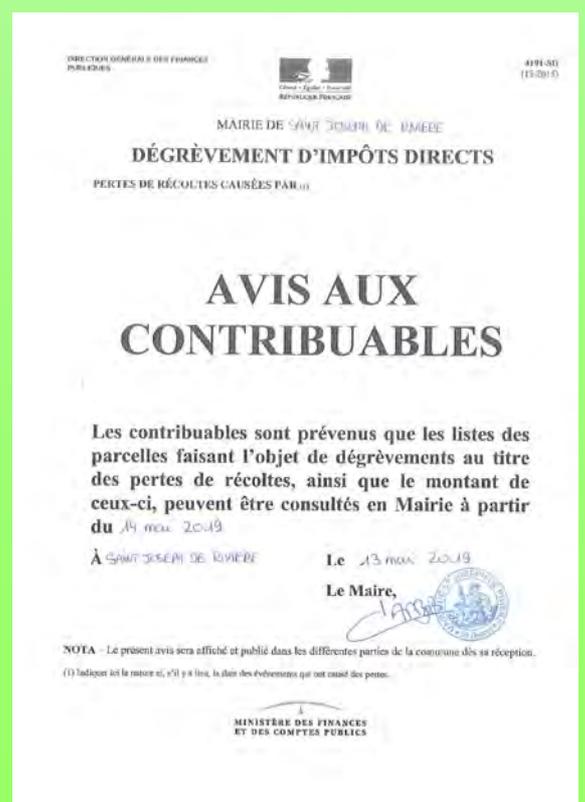
AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni des documents suivants :

- l'original du formulaire cerfa n°5646*01 d'autorisation de sortie de territoire signé par la personne titulaire de l'autorité parentale ;
- pièce d'identité valide du mineur (carte d'identité ou passeport) + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination.
- photocopie de la carte d'identité ou du passeport du parent signataire. Le titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans (si le parent n'a pas l'autorité parentale : carte professionnelle ou copie d'un titre d'identité valide de la personne titulaire de l'autorité parentale)

TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES 2020

A partir des listes électorales, le tirage au sort des jurés d'assises 2020 aura lieu publiquement le **jeudi 13 juin 2019 à 9 heures en Mairie.**



Vie municipale

AMÉNAGEMENTS DU TOUR DE L'ÉCOLE

Les travaux d'aménagement du tour de l'école prévus en trois phases et débutés en 2017 se termineront cet été.

Après l'aménagement de sécurité d'accès à l'école côté « route de l'école » en 2017, l'aménagement et places de parking côté église en 2018, c'est le tour de l'église qui sera concerné en 2019.

Réfection de la route et de tout le contour de l'église, avec traitement des eaux pluviales ainsi que la réhabilitation de l'escalier menant à la chapelle derrière l'église

Le vieux mur haut longeant le Chorolant sera détruit, un nouveau mur plus bas sera reconstruit afin de sécuriser les abords du ruisseau tout en offrant un belvédère sur la petite rivière. Ces travaux vont débuter le 8 juillet et seront terminés au plus tard pour la rentrée des classes.

Nous remercions par avance les riverains de leur compréhension.

ATTENTION! CHANGEMENT DE SIGNALISATION ROUTIÈRE POUR UN VILLAGE PLUS SÉCURISÉ



Les élus ont été interpellés à de nombreuses reprises par les habitants de la commune sur des problèmes de circulation liés soit aux incivilités des automobilistes, soit à un défaut de signalisation.

Après avoir constaté une augmentation des comportements irresponsables de certains usagers, la décision a été prise d'effectuer des changements de priorité sur plusieurs carrefours.

En agglomération, les rues et chemins communaux, dépourvus de signalisation existante, qui débouchent sur la départementale seront dotés de panneaux « STOP », en effet la priorité à droite n'est pas respectée par les usagers de la départementale 520.

Parmi les carrefours identifiés dangereux, celui de la Route des Tuileries avec l'Impasse du Fond de Rivière fera l'objet d'un aménagement spécifique : des panneaux « STOP » seront posés dans les deux sens de circulation sur la route des Tuileries. Cette solution permettra de laisser la priorité aux automobilistes sortant de l'Impasse du Fond de Rivière, où la visibilité est quasi inexistante et de diminuer la vitesse des véhicules sur cette portion très fréquentée par les piétons, et notamment les enfants.

Nous attirons votre attention car le changement de signalisation aux abords de nos habitations est souvent ignoré car nous adoptons une conduite automatique. Ces changements d'habitude devront être respectés pour le bien de tous, il est encore trop souvent constaté un non-respect du sens de circulation devant le groupe scolaire, par exemple **ou une vitesse trop importante sur les voies communales dans le Bourg ou les hameaux.**

La sécurité est l'affaire de tous, soyez vigilants car les statistiques prouvent que ce sont souvent sur des trajets courts et quotidiens qu'ont lieu les accidents.

Vie municipale

UN ÉTÉ POUR TOUS,

NUISANCES SONORES

Régulièrement des doléances sont portées à la connaissance de la mairie concernant les nuisances sonores.

En référence à l'article 9 de l'arrêté préfectoral 97-5126 (Isère), les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des outils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires notés ci-contre.

Autorisés les jours ouvrables
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,
les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

En cas de litige de voisinage, la mairie ne peut intervenir dans les affaires privées mais peut vous transmettre des informations d'ordre réglementaire.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN CHIEN ?

Dans notre secteur rural, il ne semble pas évident que nos animaux de compagnie puissent créer des **nuisances pour nos voisins...** Et pourtant des manquements sont très souvent constatés.

En tant que propriétaire de chien, vous êtes le garant de la bonne éducation de votre animal. En agglomération ou à proximité des habitations, vous vous devez de ramasser ses déjections et vous ne pouvez pas le laisser aller dans une propriété non clôturée ou divaguer.

Article 8 du même arrêté : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Veillez à la sécurité des facteurs ! L'an dernier, 215 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne Rhône Alpes. La plupart du temps, ces morsures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant. Tous les propriétaires de chien sont donc concernés par ce risque, qui engage leur responsabilité pénale. Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée en toute sécurité, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal : une boîte aux lettres accessible, (il ne faut pas que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou un grillage) et une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident

Vie municipale

EN TOUTE SÉRÉNITÉ

ENTRETIEN DES HAIES

Pensez à tailler vos haies qui débordent sur la voie publique ou sur les propriétés voisines.

Rappel des règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété avec les parcelles voisines selon la hauteur de la plantation :

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

Mode de calcul

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Exceptions :

- plantations situées à moins de 0,5 mètre de la limite de propriété, existant depuis au moins 30 ans
- plantations situées entre 0,5 mètre et 2 mètres de la limite de propriété, dépassant 2 mètres de hauteur depuis au moins 30 ans.

Attention à la visibilité le long des voies publiques !

Il est nécessaire d'entretenir la végétation en bordure de voirie. Il en va de la sécurité des usagers : véhicules, deux roues ou piétons.

Il ne faut pas que des branches, ou des racines d'arbres ou des haies empiètent sur l'emprise des voiries ouvertes à la circulation ; ces négligences ont d'autant plus de conséquences lors d'intempéries tels des chutes de neige ou des vents violents qui créent des obstacles dangereux à la circulation.

Le maire peut, « pour garantir la sécurité » dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'article L2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposer aux riverains des voies communales de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à « la commodité du passage ».

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

En raison des épisodes de grande ampleur de pollution aux particules fines liés au gaz d'échappement mais également aux feux de jardins et de déchets verts, un arrêté préfectoral datant de 2013 (n°2013-322-0020, toujours en vigueur actuellement), interdit le brûlage de ces déchets.

Il n'existe aucune dérogation ni sur les périodes, ni sur le type de végétaux contrairement à l'ancien arrêté de 2008. Il vous est donc demandé de vous rendre à la déchetterie pour vous débarrasser de vos végétaux.

Extrait :

« ... le présent arrêté s'applique aux incinérations de déchets verts, des végétaux coupés ou sur pied, quelle que soit leur teneur en humidité, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel. Il couvre les incinérations des végétaux issus de l'entretien des jardins, des espaces ou domaines publics ou privés. »... « le brûlage de ces déchets est interdit en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère... »

Pour toute question ou suggestion, il vous suffit d'adresser un mail ou de téléphoner au secrétariat de mairie afin que votre demande puisse être prise en compte et qu'une réponse vous soit apportée le plus justement possible et dans des délais convenables.

Vie municipale



CLASSE DE NEIGE

Une année de plus, les élèves de la classe de CE1/CE2 de Manuel FEBVAY ont pu profiter d'une semaine en classe de neige à Villard de Lans du 11 au 15 mars dernier.

Avec une nouveauté cette année : la présence de leurs camarades de la classe de Gaëlle DIDIER, également présente cette année, accompagnée de Catherine SALOMON, enseignante à l'école Claude DEGASPERI jusqu'en juillet 2017.

Les quarante-quatre enfants n'ont pas eu le temps de s'ennuyer : ski, visite de musée, patinoire, sortie « lecture de paysage » et nature.

La neige était au rendez-vous, le soleil a même fait quelques apparitions dans la semaine.

Sans oublier la traditionnelle boum le jeudi soir.

Un petit livret photos a déjà été édité par l'école.

Un autre ouvrage plus complet avec témoignages et description des activités au jour le jour, grâce à l'intervention précieuse de Catherine tous les vendredis, permettra à tous ces jeunes skieurs de garder une trace de tous ces excellents souvenirs...

Ce projet pédagogique sera reconduit dans deux ans avec les nouveaux élèves de CE1-CE2.

MONSIEUR CARNAVAL ÉTAIT AU RENDEZ-VOUS !

Les enfants de l'école primaire et maternelle Claude DEGASPERI ont animé le centre ville avec le défilé du carnaval de Saint-Joseph-de-Rivière ce vendredi 17 février. Les tout-petits comme les plus grands ont choisi des déguisements magnifiques.

Tous plus beaux ou amusants les uns que les autres, ils ont partagé avec le personnel enseignant et les parents un moment riche en couleurs et gaieté.

Défilé sous les applaudissements des villageois et goûter étaient au programme de cette petite fête organisée sous un soleil radieux.

Monsieur Carnaval a fini brûlé comme d'habitude, sous les yeux ébahis des plus jeunes.

Vive l'arrivée du printemps !



Vie municipale

Pour les adultes

Le baiser de Sophie Brocas
J'ai dû rêver trop fort de Michel Bussi
Le signal de Maxime Chattam
Mon père de Grégoire Delacourt
Tout ce que tu vas vivre de Lorraine Fouchet
La dernière chasse de Jean Christophe Grangé
Cupidon a des ailes en carton de Raphaëlle Giordano
La cage dorée de Camilla Läckberg
La goûteuse d'Hitler de Rosella Pastorino
Luca de Franck Thilliez
La cerise sur le gâteau de Aurélie Vallogne
Texaco, et pourtant nous vaincrons / BD
Les pestiférés / BD
6 Mois : Orient extrême / Documentaire...

Et les enfants ...:

Les fabuleuses aventures d'Aurore de Douglas Kennedy
Chère Bertille ... et la lune en gruyère de Mélois Clémentine
Mon enquête de généalogie de M.O Mergnac
Les bottes de Antonin Louchard
Le maître des licornes de Eric Savoisin
Le petit Prince de Harlem / Mickaël Thévenot
Les enfants les plus pires du monde de David Williams
Les Gargouilles / BD
Les enfants de la résistance / BD

... DU CÔTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale est un lieu d'accueil, d'animation pour tous, petits et grands ! Je peux consulter, lire librement, sans être adhérent. Je peux emprunter des documents, albums, romans, bandes dessinées, documentaires... en cotisant à la bibliothèque, l'adhésion est de 15€ par famille et par an.

Horaires : mardi 16h-18h30, mercredi 15h-18h, samedi 9h-12h. La bibliothèque sera fermée du mardi 6 au samedi 24 août, ouverture aux horaires habituels le mardi 27 août.

Pendant le mois de juillet, pas de permanence à la bibliothèque le **mercredi 17 juillet** mais un grand jeu ouvert à tous dans le cadre des animations Festy Famille au Complexe sportif Charles Boursier de Saint-Laurent-du-Pont. Retrouvez la bibliothèque hors les murs pour un grand jeu **autour du Livre le mercredi 17 juillet** ! Si mauvais temps animation reportée le mercredi 24 juillet.

Pour l'été, des nouveautés, de nouveaux romans vous seront proposés, accompagnés de critiques. Merci aux membres du **club de lecture « Des livres et vous ! »**



Les livres nomades, c'est reparti !

Près de chez vous, dans votre hameau, des « livres nomades » sont à disposition gratuitement dans le four à pain, dans un lieu public.

N'hésitez pas à les emporter et à les lire ! Vous les trouverez dans différents hameaux :

- à la ferme de Plantimay, dans la boutique,
- à l'entrée de la mairie,
- dans le four à pain à la Bourderie, aux Grollets.



En octobre et novembre, la bibliothèque accueillera l'exposition « Machines volantes » : L'art du vol, les artistes Serge Reynaud et Claudia Marchesin le connaissent bien ! Ils créent de fantastiques machines volantes, à découvrir !



Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite un bel été, d'agréables vacances, ... et de belles échappées littéraires !

Vie municipale

**LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE
AUPRÈS DE NOS AÎNÉS**
organisées par l'équipe du CCAS

DISTRIBUTION DES COLIS

La distribution des colis de fin d'année s'est déroulée sous le signe de la nouveauté.

En effet, la municipalité a fait le choix cette année de changer de fournisseur et d'opter pour des produits locaux distribués par des producteurs de Chartreuse.

Ces produits provenaient tous d'agriculteurs ou d'artisans chartrousiens, permettant ainsi un circuit court avec des produits de qualité.

Quelques enfants du village ont secondé les membres du CCAS pour la distribution des vingt six colis.

Nous remercions les personnes pour leur accueil et leur générosité envers les enfants, qui sont rentrés les poches pleines de papillotes et autres friandises.

C'est toujours avec plaisir que nous faisons une pause dans nos vies trépidantes pour rencontrer nos aînés et échanger bien sympathiquement sur la vie à Saint Joseph de Rivière.

Merci à tous et à l'an prochain.

REPAS DES AÎNÉS

Le dimanche 27 janvier 2019, c'est sur le thème de la Magie que s'est déroulé le repas de nos aînés.

Cinquante huit convives ont répondu à cette invitation, entourés par quelques élus de la commune.

Les tables étaient décorées de chapeaux, baguettes, ballons permettant à tous de se plonger dans une ambiance magique.

Après l'apéritif et le repas, un spectacle était offert par la municipalité et c'est la compagnie « La valise ondulatoire » qui a électrisé la salle avec « l'étrange rencontre de Mademoiselle Farine ».

Quelques tours de magie, bien sûr, punctuaient le déroulé du spectacle.

Merci à tous, pour cette belle réussite et ce beau moment de partage.

Un grand bravo à toute l'équipe du CCAS qui a assuré le service et mis l'ambiance ...

Rendez- vous l'an prochain sur le thème....chut ! c'est un secret....



LE DÉFILÉ DU 8 MAI

Le cortège de porte-drapeaux, élus, associations régimentaires, pompiers et Jeunes Sapeurs Pompiers a effectué son traditionnel défilé du 8 mai, au rythme de l'Harmonie municipale de St Laurent du Pont, de la mairie de Saint-Joseph-de-Rivière jusqu'au pied du monument aux morts.

La cérémonie, dirigée par André Billon-Grand, président des Médaillés Militaires, s'est déroulée sous une pluie battante.

Le Maire, Gérard ARBOR a lu le message de la secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées et les élèves de CM2 de l'école Claude DEGASPERI ont récité celui de l'UFAC, préparé en classe et appris chez eux.

Habitants et organisateurs se sont ensuite empressés de se mettre à l'abri dans les deux cafés du village, afin de partager le pot traditionnel offert par la commune.

Vie municipale

DÉCORATION DU VILLAGE POUR NOËL

Nos décorations se sont complétées d'une belle boîte aux lettres du Père Noël pour ravir les petits et peut être aussi les grands ! Merci aux personnes qui l'ont fabriquée ainsi qu'à tous les bénévoles participant à l'installation.

Il est toutefois déplorable de constater que nous avons été victime de vols, en effet 4 lutins ont disparu ainsi que des peluches dans le traîneau.... Nous recherchons donc des peluches et autres pour remplir notre traîneau du Père Noël .

Fin 2019 devrait accueillir encore de nouvelles confectons , surprise ! surprise !

Si des personnes souhaitent rejoindre le groupe afin d'apporter de bonnes idées et de la main d'oeuvre, merci de contacter Isabelle Aymoz Bressot : 04 76 55 10 83.



GROUPE FOLKLORIQUE 2019

Cette année à nouveau, à l'initiative des membres du CCAS, la Commune de Saint-Joseph-de-Rivière recevra à **la salle d'Animation Rurale, le mercredi 10 juillet 2019 à 18 Heures 30**, un groupe de 20 danseurs et musiciens du VIETNAM.

Nous vous invitons à cette belle manifestation.

L'entrée sera gratuite jusqu'à 12 ans, et une participation de 6 € est demandée pour les adultes.

Nous ne manquerons pas à nouveau à communiquer sur ce groupe et nous vous attendons nombreux à ce beau spectacle.

FÊTE DE LA MUSIQUE 22 JUIN 2019 18h30

La traditionnelle fête de la musique se déroulera le samedi 22 juin à partir de 18h30 (annulation si pluie).

La soirée débutera par une scène ouverte où chaque musicien du village pourra s'exprimer (dans la mesure du possible, merci de s'inscrire par avance en mairie), la chorale puis 3 groupes animeront cette sympathique soirée où buvette, pizzas et snack (sandwichs, gâteaux) vous seront proposés.

La logistique est toujours coachée par notre spécialiste : Frédéric Lombard que la municipalité remercie pour son dynamisme et son enthousiasme !



Vie associative

LES MEMBRES DE FAMILLES RURALES LORS DE LEUR VOYAGE SUR L'ÎLE DE BEAUTÉ



Grâce aux membres de Familles Rurales qui ont organisé (non sans difficulté !!!) un voyage en Corse du Sud du 22 au 27 avril, 36 personnes ont pu découvrir les traditions, les paysages et vues magnifiques, les falaises et les grottes ... de l'Île de Beauté.

Durant 6 jours, ils ont multiplié les visites (notamment une châtaigneraie, un élevage porcin, une miellerie, une distillerie d'huiles essentielles...) et ont savouré des plats typiques corses à chaque repas.

Les déplacements se sont effectués en car mais aussi en petit train, en bateau pour une mini croisière de 2 heures sous un beau soleil.

Le programme alliait visites et contemplation de nombreux sites : Ajaccio, Propriano, Bonifacio, Sartène, Gorges de Prunelli, Col Bavella, Porto Vecchio, Zevaco, Aullène, Petreto...L'embarquement à Toulon via Ajaccio s'est fait avec 5 heures de retard à cause d'une mer très agitée et certains voyageurs enclin au mal de mer ont trouvé la nuit longue sur le bateau...

Le retour s'est fait depuis Bastia via Toulon et s'est prolongé par la visite des jardins des trains ardéchois après un déjeuner très raffiné dans un restaurant à Soyons.

Tous les participants sont rentrés ravis et porteurs de souvenirs inoubliables .

Une belle amitié s'est créée entre eux, la guide et le chauffeur ; raison de plus de quitter à regret cette belle Île qu'est la Corse.

FEU D'ARTIFICE AU LAC D'ANNECY

Suite à la demande de certains Riviérois, une sortie d'une journée est proposée à tous « Feu d'artifice au lac d'Annecy » le 3 août 2019. Au programme : découverte d'Annecy le Vieux, barbecue sur les hauteurs de la ville, croisière commentée sur le lac et arrêt du bateau pour admirer pendant 70 minutes le feu d'artifice . Aller et retour en autocar pour un tarif tous frais compris de 85€ par personne. Renseignements auprès de Maryse Francillon, au 06 81 53 15 72

Vie associative

ACTIVITÉS SPORTIVES

Après 2 mois de vacances, les cours de gym tonique, de Pilate, de bodysclup et d'abdos fessiers reprendront début septembre.

Les dates des permanences des inscriptions seront communiquées ultérieurement.

REPAS À EMPORTER

À emporter ou à prendre sur place, le repas sera servi le dimanche 27 octobre, la vente de tickets se tiendra début octobre.

Les membres de l'AFR espèrent vous retrouver nombreux à ce rendez-vous.

UN PROCHAIN VOYAGE EN PRÉPARATION

Les demandes sont déjà nombreuses pour le voyage de l'automne qui aura lieu le samedi 6 et le dimanche 7 octobre, le programme définitif (donc le tarif) est en cours de réalisation mais d'ores et déjà en voici un petit aperçu : visite des mines de sel de BEX (Suisse) qui se parcourent en petit train suivie d'un repas typique sur le site puis en route pour un magnifique circuit à bord du train panoramique de MONTREUX. Hôtel et dîner à Evian ou alentour, puis visite de Gruyère avec repas, Ivoire ...etc... Renseignements possibles auprès de Michelle Ghiotti : par mail mich_gh@yahoo.fr, par téléphone 06.45.16.05.51. Les inscriptions se dérouleront à la salle des associations de St Joseph de Rivière : le vendredi 21 juin de 18h30 à 19h30, le samedi 22 juin de 10h à 11h, le vendredi 28 juin de 18h30 à 19h30 et le samedi 29 juin de 10h à 11h.

ÉCHANGE DE PLANTS ... ET DE BONS PLANS À LA TUILERIE



Même si le thermomètre était réticent à monter en température, l'ambiance était chaleureuse lors du troisième Troc aux plants qui s'est tenu à la Tuilerie le 8 mai dernier.

Organisé par le collectif local *C'est pour aujourd'hui et pour demain*, environ 80 personnes sont venues échanger des plantes, des graines et des conseils sur le jardin, pendant que les enfants pouvaient participer à des ateliers/jeux dédiés.

Des associations ont également pu présenter leurs activités, comme Panseurs de terre et Terre de liens, et la brasserie Cœur de Chartreuse a pu faire découvrir ses produits. Un dernier stand, Les Trois Chouettes, a présenté son projet de création d'un café-épicerie à Saint-Joseph.

Le collectif citoyen chartrouais se réunit tous les mois pour réfléchir et agir collectivement pour le bien vivre ensemble dans le respect de l'environnement et des personnes. Parmi les nombreux ateliers organisés par les bénévoles, gratuits et ouverts à tous et toutes, les participant.e.s ont pu récemment découvrir les plantes mellifères et ont appris à effectuer de petites réparations sur leurs vélos. Enfin, tous les deux mois, une commande groupée de produits bio, locaux et en vrac est passée, puis livrée à Saint-Joseph, afin de manger mieux et de gaspiller moins. Si vous avez envie d'apporter vos idées, rendez-vous à la prochaine réunion **le 14 juin à 19h30 à la Tuilerie**. Pour suivre l'actualité du collectif, rendez vous sur :

pouraujourdhuietpourdemain.fr



Vie associative



L'ASR VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES !



Surfant sur la vague de LA SAISON MAGNIFIQUE DE L'ASR, le club de football local (124 licenciés et la création de deux équipes supplémentaires les U9 et les féminines) l'année prochaine s'étoffera d'autres équipes.

En effet des équipes U11, U13 et U17 verront le jour la saison prochaine. Poussé par l'engagement des parents aux différentes actions extra sportives : la grande fête de Noël, la galette des rois, les olympiades du challenge José MARQUES, le concours de belote, la brocante, le safari et surtout le weekend de fin d'année en Ardèche dans le plus grand camping aquatique d'Europe, le club se devait d'ouvrir ses portes à tous les enfants qui désirent rejoindre les rouges et noirs.



Des tables d'inscription se tiendront durant tout le mois de juin le mercredi à partir de 17h15 au stade de Saint-Joseph. Les enfants pourront par la même occasion venir s'entraîner ou découvrir le foot aux entraînements du mercredi. Tous les enfants, garçons ou filles nés à partir de 2011, ainsi que les parents désirant participer bénévolement à la vie du club seront les bienvenus.



La municipalité félicite l'ASR pour les très bons résultats de ses différentes équipes pour la saison 2018 - 2019 et encourage les dirigeants et bénévoles à poursuivre ainsi lors de la prochaine saison. Bravo !

Vie associative



L'ECHO ALPIN

Eté et automne 2019

L'écho revient pour vous souhaiter un bel été 2019 !

Il est l'heure de poser les instruments et les partitions pour s'ouvrir aux sorties artistiques et aux festivals de Rhône Alpes et d'ailleurs... N'oubliez pas d'emmener vos chérubins avec vous dans ces escapades auditives. Rien de mieux pour se motiver à rester ou devenir un chanteur, batteur, guitariste, trompettiste, pianiste, clarinettiste... simplement un musicien.

♪ Samedi 22 juin : faites de la musique à Saint-Joseph ! Notre chorale L'Air de Rien y sera présente avec vous tous.

Reprise des activités à la rentrée :

♪ Inscriptions à l'école de musique de Saint Laurent du Pont : modalités à venir en juin sur le site www.ecoledemusiquesaintlaurentdupont.com

Rappelons qu'une convention entre les mairies de Saint-Joseph-de-Rivière et Saint-Laurent-du-Pont, l'Ecole de musique et l'Echo Alpin, est en place depuis plusieurs années et permet à toutes les familles de bénéficier d'un tarif avantageux.

Ce partenariat permet de nombreux concerts à Saint-Joseph-de-Rivière, ouverts à tous, en particulier aux enfants pour leur faire découvrir les instruments et la musique «en live ». Le site internet de l'école de musique vous permettra d'avoir les dates au fil de l'année.

Les nouvelles recrues sont toujours les bienvenues ! N'hésitez pas à nous contacter, nous répondrons avec plaisir à toutes vos questions. Vous pouvez appeler Anne Flambard au 07.86.64.05.07 ou nous écrire à echo.alpin@laposte.net

Nous vous souhaitons un bel été et des vacances radieuses !

♪ La chorale L'Air de Rien
répète 2 mardis par mois de

19h30 à 21h30 à l'école primaire de Saint-Joseph.

Une vingtaine de choristes se font plaisir avec des airs du monde, de variété française, chansons contemporaines, classiques..., sans partition ni connaissance particulière de la musique.

N'hésitez pas à vous joindre au groupe en vous renseignant auprès de Nicole Falcon

au 06.87.43.59.37.

♪ **Jeudi 10 octobre :**
assemblée générale à 20h30
à la salle des associations de
Saint-Joseph.

VOUS AVEZ RENDEZ-VOUS AVEC LE COMITÉ DES FÊTES...

Le samedi 6 juillet pour venir admirer le feu d'artifice au plan d'eau, une buvette et petite restauration vous seront proposées.

Le 11 août pour rejoindre l'équipe au col de la Sure où l'apéro vous sera offert par le comité.

Le 1er septembre pour le traditionnel BOL D'AIR en Chartreuse ouvert à toutes les catégories de motards.

Le 23 novembre pour une soirée choucroute animée par Cyril... pensez à réserver !

Vie associative

LE DIMANCHE 7 JUILLET 2019 : 4 ÈME FESTIVÉLO DE CHARTREUSE ÉVÈNEMENT SPORTIF ET POPULAIRE AUTOUR DU V.T.T.

Dimanche
7 Juillet 2019
8H30 - 16H30

Rendez vous à la mairie
de Saint Laurent du Pont

Inscription sur place ou sur le site [VTTCHARTREUSE.FR](http://www.vttchartreuse.fr)

**4^{ème} FESTIVÉLO
DE CHARTREUSE**

4 RANDO VTT Famille, 18, 35 et 42km
ANIMATION BMX
ACTIVITES LUDIQUES
ESSAIS VÉLOS ÉLECTRIQUES
GRILLADES / DIOTS & POLENTA

Évènement organisé par VTT Chartreuse

Organisation :

- 200 places sur les parkings de la poste, de l'église et du stade.
- Le lieu de départ des randonnées, les animations et le repas se font sur le parvis de l'hôtel de ville
- Un maximum de 200 participants pour les 4 randonnées.

Préinscriptions/inscriptions du jour et tarifs

- Préinscriptions et repas conseillés par internet : <http://www.vttchartreuse.fr> et hello asso.
- Randos : inscriptions du jour de 8h30 à 10h sur la place de la Mairie. Tarif de 5€ ou 8€ individuel, tarif modéré pour les familles de 3 personnes ou plus.
- Repas à partir de 11h30 : 10€ diots et polenta / 5€ les grillades.
- L'apéritif est offert par la municipalité à l'ensemble de la population, à partir de 11h30.
- Buvette café, boisson, casse croûte de 8h30 à 16h30.

Animation piste de BMX pour les enfants de 7 à 15 ans, activité gratuite de 10h à 16h

Rando gratuite découverte de la voie verte le long du Guiers, en famille et en VTT ou VTC

Départ en horaire libre entre 8h30 et 10h et retour maxi vers 12h, sur une boucle depuis la place de la mairie de Saint-Laurent-du-Pont à Entre Deux Guiers, ravitaillement au retour.
Sur un parcours de 9 km, plat, balisé en vert, sans difficulté.

3 parcours de rando VTT de 18, 35 ou 42 km, à 5€ ou 8€.

Départ en horaire libre entre 8h30 et 10h et retour maxi vers 12h, depuis la place de la mairie, un choix de parcours de difficulté croissante allant d'un tracé presque plat avec 113m de dénivelé, possible en VTC et d'un circuit de difficulté moyenne avec 673 m de dénivelé à un parcours sportif de 1060 m.

Stand essais de vélos électriques animé par un commerçant en cycles. De nombreuses activités ludiques pour les enfants, organisées par le club VTT CHARTREUSE...

...vous attendent sur le parvis de la mairie à Saint-Laurent-du-Pont.

Vie intercommunale

20ÈME JEUX D'ÉTÉ DES COLLÉGIENS



Le service départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire de l'Isère organise, cette année, en partenariat avec le Département de l'Isère, les 20ème Jeux d'Été des Collégiens. C'est le point d'orgue des activités de pleine nature pour l'ensemble des collèges du département de l'Isère. Organisé pour la 8ème année consécutive sur la commune de Saint-Joseph-de-Rivière, l'évènement réunit 460 collégiens représentant plus de trente collèges : **le mercredi 12 juin 2019**. Les collégiens qualifiés pour cette manifestation sportive vont relever par équipe les défis proposés dans 9 activités différentes s'enchaînant sur toute la journée. Ils effectueront une randonnée pédestre autonome de 6,5 km avec plus de 360 mètres de dénivelé dans le bois de Plantimay où ils trouveront en cours de parcours 5 épreuves (3 trails chronométrés de 600 à 900 m, une course d'orientation et une Course Tout Terrain) ; puis ils réaliseront 6 épreuves sur le stade de foot : du VTT, du tir à l'arc, un biathlon (tir à la carabine laser et course à pied), de l'ergomètre (rameur), du sport boules et une épreuve de frisbee. Ce sont 66 équipes de 7 athlètes chacune représentant 35 collèges du département de l'Isère qui vont ainsi se confronter en toute autonomie. Les secours seront assurés par les étudiants en Pharmacie - Médecine de l'Université de Grenoble et des professeurs titulaires du PSC1. Les professeurs d'EPS assureront l'organisation et la sécurité des épreuves.

Les épreuves se dérouleront de 9h30 à 15h30. La remise des récompenses est prévue à partir de 16h au stade de Saint-Joseph-de-Rivière.



Vie intercommunale

L'OFFICE DE TOURISME CŒUR DE CHARTREUSE



De l'information et des services en Cœur de Chartreuse : passez la porte de votre office de tourisme ... l'office de tourisme, ce n'est pas que pour les touristes !

Il y a deux ans, vos offices de tourisme ont fusionné en une structure unique : l'Office de tourisme Cœur de Chartreuse. Un nom différent, mais toujours les mêmes services !

Vous pouvez, par exemple, continuer à acheter vos titres de transport Transisère dans les accueils

de Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Pierre-de-Chartreuse et les Echelles. Et ce n'est pas tout : nous assurons la billetterie pour une partie des spectacles et festivals du Cœur de Chartreuse et nous créons vos cartes de pêche annuelles, hebdomadaires et journalières (Savoie et/ou Isère, timbre Guiers, etc...)

Pour offrir ou pour vous faire plaisir, jetez un œil du côté de notre boutique ! Nous avons rassemblé plusieurs ouvrages consacrés à l'histoire ou aux paysages de Chartreuse. A Saint-Pierre-d'Entremont, la boutique artisanale regorge de créations d'artisans locaux : produits du terroir, poteries, mode...



Enfin, nous tenons à votre disposition le programme des animations de Cœur de Chartreuse, des informations sur les activités et les associations en Chartreuse et dans les villes portes, ainsi que les livrets des différents circuits ludiques qui jalonnent nos paysages (vendus entre 1€ et 7€)

En tant qu'habitants du territoire, vous êtes les bienvenus dans votre Office de tourisme !

Office de Tourisme Cœur de Chartreuse
07 76 88 62 08

www.chartreuse-tourisme.com

<https://www.facebook.com/CoeurChartreuse/>



Vie intercommunale

Maison de l'Emploi

MAISON DE L'EMPLOI PAYS VOIRONNAIS SUD GRESIVAUDAN

Partir à l'étranger ... Toute une aventure !

Le départ à l'étranger est devenu aujourd'hui une étape (presque) incontournable dans un parcours professionnel. Cela atteste d'un bon niveau de langue étrangère, d'une ouverture d'esprit, de la capacité à s'adapter à un nouvel environnement ... autant d'atouts qui favorisent l'accès à l'emploi.

Pourtant les idées reçues persistent sur les difficultés pour partir vivre une expérience à l'étranger, par exemple :

- il faut bien parler la langue du pays pour partir,
- Il faut avoir de l'argent de côté pour partir,
- les démarches pour trouver le logement, le stage/l'emploi à l'étranger sont compliquées,
- les employeurs ne sont pas plus intéressés par quelqu'un qui est parti vivre à l'étranger qu'un autre candidat,
- Il faut déjà être diplômé pour partir

Pour vous apporter des solutions à ces problèmes et déjouer ces idées toutes faites, vous informer sur les conditions, les démarches à mettre en place, les aides possibles, la Maison de l'Emploi organise un forum :

« Partir à l'étranger, quelle aventure ! »

**Judi 27 juin 2019 de 14h30 à 17h
40, rue Mainssieux à VOIRON**

Rendez-vous lors de ce forum pour rencontrer des professionnels spécialisés sur le départ à l'international...

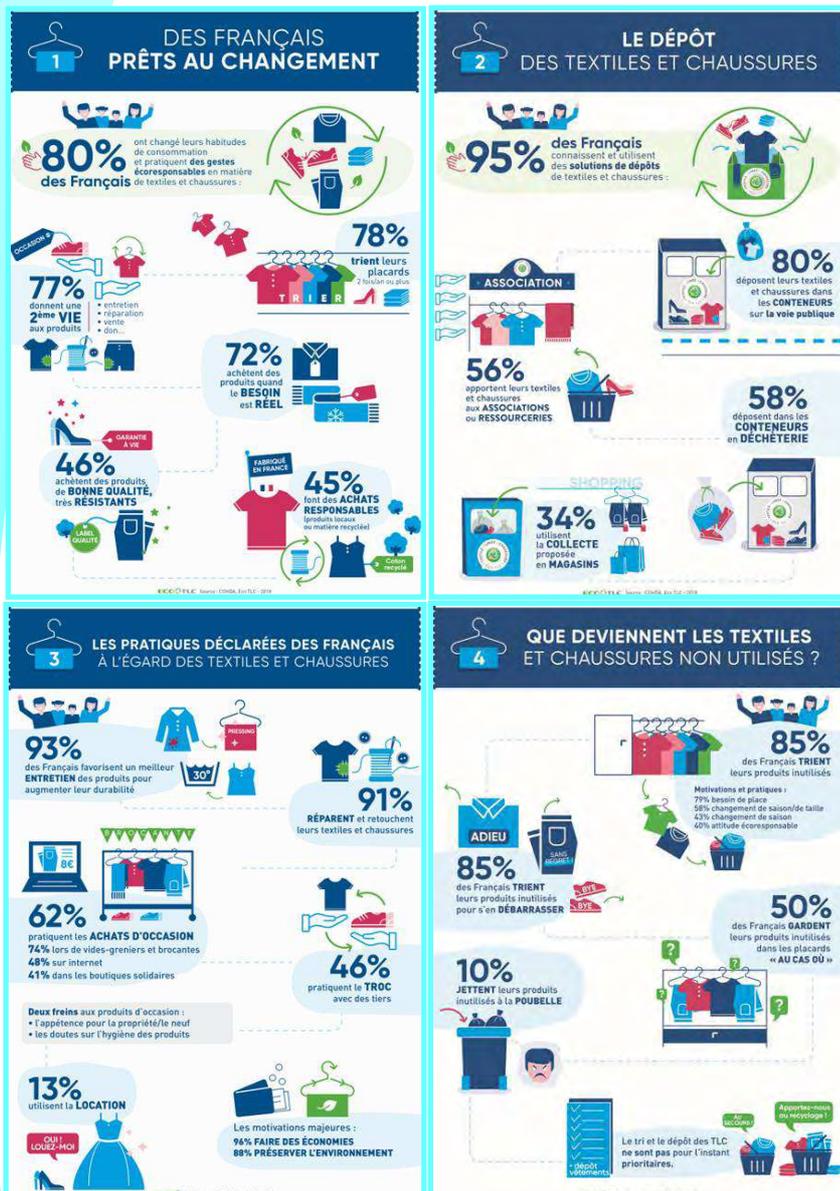
Quelque soit votre objectif : travailler, faire un stage, une formation, voyager, découvrir une nouvelle culture, être bénévole, faire de l'humanitaire, s'occuper d'enfants... vous trouverez des informations, des conseils, des contacts et de la documentation utiles pour tenter une aventure à l'étranger !

Contact : Maison de l'Emploi Pays Virois Sud Grésivaudan 04 76 93 17 18

DES FRANÇAIS PRÊTS AU CHANGEMENT

L'éco-organisme EcoTLC en charge de la filière Textiles - Linge de maison - Chaussures vient de faire paraître des statistiques encourageantes sur les comportements des Français en matière de tri.

Pour information, au niveau local, 62 tonnes de TLC ont été collectées sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse en 2018, soit 5 tonnes de plus qu'en 2017 (+8%)



Agenda

CALENDRIER 2019

JUIN

Vendredi 7	Don du Sang / assoc. Don du Sang
Samedi 22	Kermesse / Ecole
Samedi 22	Fête de la Musique / Municipalité
Dimanche 23	Assemblée Générale / Chasse

JUILLET

Vendredi 5	Pot de Fin d'Année / Ecole
Samedi 6	Feu d'Artifice / Comité des Fêtes

SEPTEMBRE

Dimanche 1er	Bol d'Air / Comité des Fêtes
--------------	------------------------------

OCTOBRE

Jeudi 3	Journée Commerciale / UNRPA
Jeudi 10	Assemblée Générale / Echo Alpin
Samedi 12	Concours de Belote / UNRPA
Jeudi 24	Don du Sang / assoc. Don du Sang
Dimanche 26	Repas sur place ou à emporter / Familles Rurales
Jeudi 31	Soirée Halloween / Sou des Ecoles

NOVEMBRE

Vendredi 15	Assemblée Générale / V T T
Samedi 23 Soirée	Choucroute / Comité des Fêtes
Vendredi 29 des Fêtes	Assemblée Générale / Comité

DECEMBRE

Jeudi 12	Goûter de Noël / UNRPA
Vendredi 20	Repas de Noël des écoles / Ecole

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE

mail : accueil@cc-coeurdechartreuse.fr

Accueil téléphonique au 04.76.66.81.74 de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 17h.

Ouverture au public le mardi, le mercredi et le jeudi matin de 8h30 à 12h30.

Horaires d'ouverture de la déchetterie.

Mardi et Mercredi : de 8h à 12h.

Jeudi : de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Vendredi : de 14h à 18h.

MAIRIE ET

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverture de l'accueil public :

le lundi de 16h00 à 19h00,

le mardi et le mercredi de 8h30 à 11h30,

le jeudi 14h00 à 17h00,

le vendredi de 8h30 à 11h30.

Tél : 04 76 55 21 69

Les élus :

- M. BUISSIERE, Adjoint à l'urbanisme, tient sa permanence le lundi de 18h00 à 19h00,

- M. le Maire vous accueille sur rendez vous le lundi entre 17h et 19h.

La cantine :

Pour tout contact utiliser la boîte mail :

cantine.mairiestjo@orange.fr

BIBLIOTHEQUE

Téléphone : 04.76.06.21.37

mail : bib.saintjo@orange.fr

Ouvert le mardi de 16h00 à 18h30,

le mercredi de 15h00 à 18h00 et

le samedi de 9h00 à 12h00.

Fermeture du 6 au 24 août 2019.

PERI-SCOLAIRE LE SAC A JOUETS

Directeur : Pablo MARTINEZ.

Téléphone : 04.76.37.14.23.

mail : alsh.peri.sacajouets@hotmail.fr

Ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30.

CRÈCHE LE SAC A JOUETS

Directrice : Sophie PUGET.

Téléphone : 04.76.55.28.79

mail : eajesacajouets@orange.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15

Fermeture du 19 juillet au soir jusqu'au 19 août 2019 inclus